

Questions générales

- **Quelles raisons motivent cette transition?**

La Croix-Rouge canadienne a pris cette décision à la suite d'examens réguliers de chacun de ses services, en tenant compte des besoins humanitaires changeants, de l'évolution du marché et de l'orientation stratégique de l'organisation telle que définie par la Vision 2025.

Nous en sommes venus à la conclusion que le besoin humanitaire relatif à la sécurité aquatique a été dépassé par d'autres demandes, notamment en lien avec la pandémie, la crise des opioïdes et l'assistance aux personnes âgées.

- **Pourquoi la Croix-Rouge canadienne n'a-t-elle pas informé les partenaires de formation et les titulaires de certificat plus tôt?**

La décision de transférer les programmes de natation et sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne vers la Société de sauvetage Canada a été prise par la haute direction des deux organisations en décembre 2021. L'annonce publique a été faite aussitôt que possible après les Fêtes, en janvier.

Questions des partenaires de formation

- **Est-ce que la collaboration avec les partenaires de formation se poursuivra?**

La plupart des partenaires de formation continueront de collaborer avec la Croix-Rouge, car pour beaucoup d'entre eux, l'offre de cours ne se limite pas aux programmes de natation et de sécurité aquatique. Même si nous mettons fin à ces programmes, nous continuerons à offrir d'autres cours, comme tous les cours de nos différents programmes de secourisme, ainsi que nos cours Prêts à rester seuls! et Gardiens avertis, qui se destinent aux jeunes.

- **Quels programmes de natation et sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne ne seront plus offerts à la fin de l'année 2022?**

Dès la fin de 2022, les programmes et cours suivants ne seront plus offerts :

- Croix-Rouge Natation
- Moniteur de sécurité aquatique et instructeur de sécurité aquatique
- Surveillant-sauveteur et assistant surveillant-sauveteur
- Moniteur assistant surveillant-sauveteur, moniteur de sauvetage et instructeur de sauvetage

- **Que faire si un partenaire de formation de la Croix-Rouge n'a pas l'intention de donner les cours Nager pour la vie de la Société de sauvetage?**

Nous encourageons les partenaires de formation de la Croix-Rouge à offrir les cours de natation et de sauvetage de la Société de sauvetage Canada (SSC). À notre avis, le passage à la SSC représente le meilleur moyen d'assurer l'accès de la population canadienne à ces formations vitales.

La SSC est une organisation réputée avec laquelle nous partageons depuis longtemps la mission de réduire le nombre de noyades et de blessures en milieu aquatique. En lui confiant les programmes de formation en sécurité aquatique, nous avons l'assurance que les Canadiennes et Canadiens seront entre bonnes mains.

Nager pour la vie est un programme reconnu partout au pays qui permet d'acquérir facilement les compétences nécessaires pour réussir les cours de sécurité aquatique et de sauvetage de la SSC, qui s'inscrivent dans un programme complet de formations de formateurs. Par ailleurs, les certificats de sauvetage et de formateurs de la SSC sont reconnus par les juridictions provinciales et territoriales partout au pays.

- **Quelles mesures sont en place pour alléger les démarches de transition des partenaires de formation, des moniteurs, des instructeurs et des sauveteurs?**

La Croix-Rouge canadienne (CRC) et la Société de sauvetage Canada (SSC) ont conçu des parcours de transition adaptés aux titulaires de certificat de la CRC qui passeront à la SSC.

Ces parcours tiennent compte des compétences acquises par les titulaires de certificats de la CRC et permettent de se doter des connaissances et ressources nécessaires pour réussir à titre de moniteur, de sauveteur ou de formateur de la SSC. Les exigences de stage d'enseignement de la SSC ont été levées durant la période de transition. Pour en savoir davantage sur la transition des titulaires de certificat de la CRC, consultez la page macr.croixrouge.ca > Nouvelles > Transition Natation.

La CRC et la SSC aideront les partenaires de formation à effectuer cette transition au cours de l'année. Par ailleurs, la Croix-Rouge ne facturera pas de frais annuels aux partenaires de formation en natation et sécurité aquatique en 2022.

- **Combien de partenaires de formation, moniteurs, instructeurs et sauveteurs sont touchés?**

Les programmes de natation et de sécurité aquatique de la Croix-Rouge sont offerts partout au pays dans plus de 1700 installations, lesquelles emploient 20 000 moniteurs, instructeurs et sauveteurs dûment formés par la Croix-Rouge. Toutes ces personnes recevront de l'accompagnement en 2022 dans le cadre de leur passage aux programmes de la SSC.

- **Je donne des cours de sécurité aquatique l'été seulement. Quand dois-je amorcer ma transition?**

Les partenaires de formation saisonniers doivent effectuer la transition avant l'été 2022. Dès le début mars, les titulaires de certificat de la Croix-Rouge peuvent passer aux certifications de la Société de sauvetage.

Même si les partenaires de formation de la Croix-Rouge pourront donner les cours Croix-Rouge Natation en 2022, la Croix-Rouge ne conclura aucune nouvelle entente avec des partenaires de formation souhaitant donner ces cours en 2022.

- **Quelle entente la Croix-Rouge canadienne et la Société de sauvetage ont-elles prise concernant la transition Natation?**

La Croix-Rouge canadienne et la Société de sauvetage se sont entendues pour accompagner les personnes qui passeront des programmes de sécurité aquatique de la Croix-Rouge aux programmes de natation et de sauvetage de la Société de sauvetage. Les deux organisations ont conçu ensemble des parcours de transition pour faciliter les démarches des installations aquatiques et de leur personnel. Pour en savoir davantage sur ces parcours, veuillez consulter la page macr.croixrouge.ca > **Nouvelles** > **Transition Natation**.

- **Notre installation aimerait continuer à donner les cours Croix-Rouge Natation en 2023. Est-ce possible?**

Non, car le programme Croix-Rouge Natation ne sera plus offert à compter du 31 décembre 2022.

.

- **Je veux me faire rembourser la formation que j'ai suivie en 2021, car elle n'a pas la valeur escomptée.**

Les personnes qui ont suivi une formation en 2021 ont obtenu un certificat valide leur permettant de travailler dans le milieu aquatique en 2021 et en 2022. En plus de leur certificat, elles ont eu accès à du perfectionnement professionnel, à des ressources de formation et, dans certains cas, à du matériel de formation. Les titulaires de certificat à jour de la Croix-Rouge canadienne bénéficient d'un parcours de transition simplifié leur permettant d'obtenir un certificat équivalent auprès de la Société de sauvetage Canada. Les séances de formation suivies antérieurement ne sont pas remboursables.

- **Une mascotte du programme Croix-Rouge Natation Préscolaire est peinte sur l'un des murs de l'installation où je travaille. Dans quel délai cette image doit-elle être retirée?**

Les images de mascottes n'ont pas à être retirées immédiatement ni d'ici la fin de 2022 par les partenaires de formation de la Croix-Rouge. Ceux-ci peuvent choisir de les retirer quand le temps sera venu de repeindre leurs installations.

- **Quels certificats de la Croix-Rouge seront prolongés jusqu'au 31 décembre 2022?**

- Moniteur de sécurité aquatique et instructeur de sécurité aquatique
- Surveillant-sauveteur et assistant surveillant-sauveteur, si la date d'expiration est en 2022
- Moniteur assistant surveillant-sauveteur, moniteur de sauvetage, et instructeur de sauvetage

Veillez noter que les certificats d'assistant surveillant-sauveteur et de surveillant-sauveteur de la Croix-Rouge demeurent valides jusqu'à leur date d'expiration initiale, si celle-ci est en 2023 ou au-delà.

- **En 2022, devrai-je prévoir des cours de renouvellement pour les moniteurs en sécurité aquatique (MSA) et pour les autres titulaires de certificats en natation et en sécurité aquatique?**

Les certificats de la Croix-Rouge expirant en 2022 ont tous été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des cours de renouvellement.

Au besoin, les partenaires de formation peuvent offrir des renouvellements ou de la formation au personnel en service à l'aide des cours de perfectionnement professionnel en ligne pour les MSA. Vous pouvez accéder aux cours sur le portail Ma Croix-Rouge (macr.croixrouge.ca) sous l'onglet Mon profil > Mes cours de perfectionnement professionnel.

- **Les programmes de natation et de sécurité aquatique destinés aux communautés autochtones sont-ils touchés par cette transition?**

La Croix-Rouge canadienne continuera d'offrir des cours de natation et de sécurité aquatique aux communautés autochtones, conformément à son Cadre de travail auprès des communautés autochtones. En plus du volet Croix-Rouge Natation, les programmes destinés à ces communautés comportent notamment des cours de secourisme à l'intention des jeunes et des formations de premiers secours psychologiques. À compter de 2023, les cours de natation et de sécurité aquatique offerts dans ce cadre s'appuieront sur le matériel du programme Nager pour la vie et les certificats de sauvetage de la Société de sauvetage.

- **L'augmentation des tarifs du matériel pour le programme de perfectionnement des moniteurs de natation et de sécurité aquatique prévue pour 2022 est-elle maintenue?**

Le coût du matériel pour le programme de perfectionnement des moniteurs de natation et de sécurité aquatique n'augmentera pas en 2022. Quant à l'augmentation des tarifs relatifs au secourisme, ils seront maintenus, comme nous l'avons annoncé plus tôt.

Questions du titulaires de certificat

- **Pourquoi la Croix-Rouge canadienne a-t-elle continué de donner des cours d'instructeur de sécurité aquatique (ISA) en 2021?**

Étant donné que la décision de transférer les programmes de natation et sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne vers la Société de sauvetage Canada n'a été prise qu'en décembre 2021, la Croix-Rouge canadienne a donné de la formation durant l'année pour appuyer les besoins en dotation de ses partenaires de formation partout au Canada. La transition des programmes aura lieu en 2022.

- **Étant donné l'annonce récente de la Croix-Rouge, est-ce que le certificat que j'ai obtenu en 2021 est toujours valide? Ou dois-je obtenir un nouveau certificat auprès de la Société de sauvetage Canada?**

Les personnes qui ont suivi une formation en 2021 ont obtenu un certificat valide leur permettant de travailler dans le milieu aquatique. En plus de leur certificat, elles ont eu accès à du perfectionnement professionnel, à des ressources de formation et, dans certains cas, à du matériel de formation. Les titulaires de certificat à jour de la Croix-Rouge canadienne bénéficient d'un parcours de transition simplifié leur permettant d'obtenir un certificat équivalent auprès de la Société de sauvetage Canada

- **Je suis titulaire d'un certificat d'assistant surveillant-sauveteur ou de surveillant-sauveteur qui est valide jusqu'en 2023. Quand mon certificat expirera-t-il?**

Les certificats d'assistant surveillant-sauveteur ou de surveillant-sauveteur de la Croix-Rouge qui expirent après le 31 décembre 2022 seront valides jusqu'à leur date d'expiration initiale, à moins de changements législatifs. À partir de 2023, les titulaires de ces certificats devront suivre le parcours de requalification de la Société de sauvetage Canada. Nous les encourageons aussi à entreprendre le parcours de transition vers la Société de sauvetage Canada en 2022 pour faciliter leur processus de requalification; autrement ils devront suivre le processus de qualification habituel de la Société de sauvetage Canada.

- **Les certificats de moniteurs de la Croix-Rouge expirés sont-ils admissibles aux parcours de transition Natation?**

Il est important pour la Croix-Rouge canadienne et la Société de sauvetage que les installations aquatiques puissent compter sur du personnel qualifié pour offrir leurs programmes. Au cours de la pandémie, le manque de personnel est devenu un obstacle important à la réouverture complète des installations.

Ainsi, la validité des certificats de la Croix-Rouge suivants a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 :

- **Moniteur de sécurité aquatique**
 - **Tous les certificats de moniteur de sécurité aquatique dont l'échéance est comprise entre 2016 et 2022 ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022.**
- **Instructeur de sécurité aquatique**

- Surveillant-sauveteur et assistant surveillant-sauveteur de la Croix-Rouge (si la date d'expiration est en 2022)
- Moniteur assistant surveillant-sauveteur de la Croix-Rouge
- Moniteur de sauvetage de la Croix-Rouge
- Instructeur de sauvetage

Veillez noter que les certificats d'assistant surveillant-sauveteur et de surveillant-sauveteur de la Croix-Rouge demeurent valides jusqu'à leur date d'expiration initiale, si celle-ci est en 2023.

FAQ — Société de sauvetage Canada

- **Dans le cadre de cette transition, quels programmes de formation seront offerts par la Société de sauvetage Canada?**

Le programme Nager pour la vie de la Société de sauvetage Canada (SSC) sera offert partout au pays, en anglais et en français. Outre le certificat Sauveteur national, la SSC offre déjà à ses membres affiliés une gamme complète de programmes de sauvetage et de formations de formateurs partout au pays. Par ailleurs, les bureaux provinciaux et territoriaux proposent différentes initiatives de sensibilisation Aqua Bon et des services de gestion de la sécurité, y compris des audits sur la sécurité et des formations sur la gestion, en plus des autres services et cours déjà offerts.

- **De combien de temps les installations disposent-elles pour effectuer cette transition?**

Les installations peuvent procéder à la transition au moment qui leur semble opportun. Toutefois, ces démarches demandent du temps et une bonne planification, et nous savons que les partenaires de formation auront des questions.

Les formations du parcours de transition pour les titulaires de certificat de la Croix-Rouge commenceront vraisemblablement en mars 2022.

Pour profiter des ententes et tarifs établis dans le cadre de la transition, les installations (et leur personnel) doivent avoir effectué la transition avant le 31 décembre 2022.

Les entreprises saisonnières doivent communiquer avec la Société de sauvetage bien avant l'été.

- **Quelles mesures dois-je prendre?**

Tant la Croix-Rouge canadienne que la Société de sauvetage souhaitent faciliter la transition des partenaires de formation, moniteurs, instructeurs et sauveteurs.

Nous vous invitons à consulter les parcours de transition sur le site de la Croix-Rouge ou des bureaux de la Société de sauvetage. Pour toute question, veuillez communiquer avec votre bureau de la Société de sauvetage.

Le processus de transition pourrait différer légèrement pour les partenaires de formation en sécurité aquatique de la Croix-Rouge qui sont également membres affiliés de la

Société de sauvetage. Dans tous les cas, les personnes qui passeront aux programmes de la Société de sauvetage gagnent à s'informer des options qui s'offrent à elles.

Pour ce faire, communiquez avec nous, que ce soit en personne, par courriel ou par téléphone quand vous en aurez l'occasion. Nous pourrions discuter des avantages des programmes de la Société de sauvetage, répondre à vos questions et mieux comprendre vos préoccupations. Ensemble, nous explorerons les étapes de la transition en veillant à ce qu'elle se passe le mieux possible.

La Croix-Rouge demande à ses partenaires de formation saisonniers de communiquer avec la Société de sauvetage afin de planifier la prestation de cours de natation à l'été 2022. Pour passer aux programmes de la Société de sauvetage en 2022, veuillez communiquer dès maintenant avec la Société de sauvetage.